

ISLAND POSITIONS

Gorée Institute Policy briefs series

Vol. 16 | JUILLET 2025

COUPS D'ÉTAT ET CHANGEMENTS ANTI- CONSTITUTIONNELS AU SAHEL : ENTRE CONTRAINTES DE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE, CRISE SÉCURITAIRE ET DIALOGUE PROBLÉMATIQUE

RESUME EXECUTIF

Ce policy brief met en lumière la montée des coups d'État et changements anticonstitutionnels au Sahel, perçus non pas comme un rejet de la démocratie, mais comme une réaction aux blocages institutionnels, à la confiscation du pouvoir par les élites, à la manipulation des constitutions et à l'échec de la gouvernance. Ces dynamiques s'inscrivent dans une histoire longue d'instabilité, où les ruptures violentes deviennent des modes récurrents de reconfiguration politique face à des États perçus comme inaccessibles, corrompus ou inefficaces, notamment dans leur réponse aux défis sécuritaires et socio-économiques.

Face à cette situation, la stabilisation durable repose sur une refondation politique inclusive, une réforme institutionnelle adaptée aux réalités locales, une médiation régionale crédible et une redéfinition du contrat social. Le retour à l'ordre constitutionnel ne doit pas consister à rétablir les formes anciennes du pouvoir, mais à repenser la légitimité, la proximité et la redevabilité de l'État. Des dialogues inclusifs, des mécanismes de suivi citoyen et une meilleure coordination entre acteurs nationaux, régionaux et internationaux apparaissent comme des leviers essentiels pour sortir de la spirale des ruptures.

RECOMMANDATIONS

- Mettre en place des dialogues nationaux inclusifs pour refonder les institutions et repenser la gouvernance.
- Garantir un calendrier de transition crédible, tout en veillant à sa flexibilité selon les réalités sécuritaires.
- Renforcer la transparence et la redevabilité à travers des mécanismes citoyens de suivi des transitions.
- Redéfinir les mécanismes de sanction pour éviter des effets contre-productifs sur les populations civiles.
- Appuyer techniquement les processus de réforme institutionnelle dans les pays en transition.
- Soutenir des formats hybrides de dialogue politique, mêlant institutions officielles et acteurs non étatiques.
- Adopter une posture de soutien conditionné à des engagements clairs en matière de gouvernance démocratique.
- Soutenir le développement local et l'emploi des jeunes pour adresser les causes profondes de l'instabilité.
- Favoriser des partenariats de sécurité respectueux des dynamiques locales plutôt qu'imposés de l'extérieur.

Introduction

« Le coup d'État comme institution »¹ ! Tel est le titre de la communication du Professeur Luc Sindjoun, lors d'un séminaire organisé en mars 2001 au Centre d'étude d'Afrique noire (CEAN) à Bordeaux, par le groupe de recherches Gouvernement et institutions. « Le coup d'État comme institution » : intitulé provocateur et iconoclaste s'il en est, qui avait suscité l'ire des juristes, s'arrachant les cheveux en tant que théoriciens et praticiens de la norme, face à des politistes tout acquis à la dimension non point prescriptive, mais descriptive du réel, devant un auditoire tout à la fois passionné et amusé, sans nul doute séduit, par la qualité des intellections en échange.

Le Professeur Sindjoun faisait remarquer à l'appui de son analyse qu'il n'envisageait pas le coup d'État comme institution dans le sens juridique où le seraient les pouvoirs constitués, encore moins qu'il s'agirait relativement aux catégories analytiques du bien et du mal d'une bonne institution ; mais plutôt d'une institution au sens sociologique comme pratique récurrente ayant un caractère extérieur et coercitif sur la conscience, largement répandue en Afrique, où la plupart des pays ont connu soit un ou plusieurs coups d'État ou alors des tentatives de coups d'État, réels ou supposés².

¹ Luc SINDJOUN, « Le coup d'État comme ins tu on », Séminaire organisé dans le cadre des activités du groupe de recherches dirigé par Patrick Quan n, Gouvernement et institutions, Bordeaux, CEAN, 2001

² . Le Sénégal aussi aura connu des tentatives réelles ou supposées de coup d'État, dans le conflit qui a débouché sur l'éclatement de la Fédéra on du Mali en août 1960 comme dans la crise poli que du 17 décembre 1962, qui a opposé les deux têtes de l'exécutif : Léopold Sédar Senghor et Mamadou Dia. De même, en 1968, lors des ébranlements sismiques qui ont failli emporter le régime de Senghor, et, en 1988, à l'acmé de la violence et de la contesta on post-électorale sous Abdou Diouf, le spectre du coup d'État a plané sur le Sénégal. Aussi, les élections fatidiques de l'an 2000 auront-elles permis au bruit de courir par la presse qu'il y aurait un coup d'Etat : « Le Général Lamine Cissé prépare un coup d'Etat » (Sud Quotidien du 17 janvier) ; « Tensions électorales : la psychose du coup d'État militaire. » (L'Info 7) ; « Coups d'État militaires en Afrique : Le Sénégal n'est pas une exception » (Le Ma n). Lamine CISSE, Carnets secrets d'une alternance, Paris, GIDEPPE, 2001, p. 55.

L'histoire du droit et des institutions démocratiques est jalonnée de ruptures relatives à des coups d'État non seulement en Afrique mais dans d'autres contrées du monde, en Europe et en Amérique Latine. Précisément, l'histoire de la République en France est jalonnée de nombreux coups d'État³. En effet : « Le coup d'État sous la Révolution apparaît assurément comme une situation d'exception dans une période elle-même exceptionnelle. Condition d'exception car elle conduit à s'affranchir de toute légalité au nom d'un salut public qui consiste avant tout à sauver la République contre une réaction royaliste ou la dictature jacobine. »

Il y a plusieurs types de coup d'État sous la Révolution. Il y a la journée parlementaire : le 31 mai et le 2 juin 1793 c'est l'arrestation des Girondins ; le 9 Thermidor an II renvoie à la défaite de Robespierre et de ses proches comme Saint Just et Couthon ; et le 30 prairial an VII. Il y a ensuite le coup d'État militaire : le 18 fructidor an V (4 septembre 1797) après les élections législatives partielles marquées par la forte poussée des royalistes ; et le 18 brumaire an VIII effectué avec l'alliance de la plume, de l'or et de l'épée, entre Sieyes, les banquiers et Bonaparte.

Dès lors, les coups d'État et changements anticonstitutionnels ne sont pas des spécificités africaines.

Certes, tout coup d'État est un changement anticonstitutionnel mais tout changement anticonstitutionnel n'est pas un coup d'État. D'où l'intérêt d'un exercice sémantique d'élucidation des concepts afin de distinguer les notions voisines mais non exactement synonymes de coup d'État, de guerre civile, de Révolution, de putsh, de libération, de pronunciamiento. En effet, la guerre civile est une lutte armée entre diverses forces d'une nation, qui a pour objectif de renverser le gouvernement⁴. Le pronunciamiento

³ Maurice AGULHON, Coup d'État et République, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.

⁴ Edward LUTTIWAK, Coup d'État, mode d'emploi, Paris, Odile Jacob, 1996, p. 31.

est une version essentiellement espagnole⁵ et sud-américaine du coup d'État militaire. Le pronunciamiento était organisé et dirigé par un des chefs de l'armée, mais qui agissait au nom du corps des officiers tout entier. Il se différencie du putsh qui est l'œuvre d'une faction au sein de l'armée, et du coup d'État qui peut être perpétré par des civils utilisant certaines unités de l'armée⁶.

Le putsh est un phénomène qui se produit essentiellement en temps de guerre, ou tout de suite après une guerre. Il a pour auteur un corps de troupes au sein de l'armée, qui opère sous le commandement de son chef habituel⁷. Dans la libération, un État peut être qualifié (par les partisans du changement) de « libéré » quand son gouvernement est renversé par une intervention étrangère, soit militaire, soit diplomatique. Un cas classique de ce genre de « libération » fut en 1947 l'installation des communistes au pouvoir en Roumanie. Les buts peuvent être soit politiques, soit ethniques⁸.

La révolution quant à elle est « une crise durable de gouvernabilité où un pouvoir établi perd sa légitimité en ce qu'il ne parvient plus à produire de l'obéissance de ses sujets, et à l'inverse, nombre

d'acteurs, sans légitimité institutionnelle aucune, obtiennent voix au chapitre, élaborent des narrations historiques en contradiction avec le discours du pouvoir et progressivement mettent en place une autorité de fait. Avant de se faire institutionnelle, une révolution se déroule dans la rue. Pour paraphraser Lénine, le moment révolutionnaire définit cette situation où l'ancien ne fonctionne plus et le nouveau n'est pas encore là. Les palais sont encore habités par leurs détenteurs en titre, mais ils ne commandent plus rien ; la rue devient le pouvoir de fait, mais elle n'a pas encore investi les palais »⁹.

La révolution est différente du coup d'État¹⁰. Si la révolution implique la participation des masses dans la perspective d'une transformation de la société, le coup d'État, au sens strict, est l'œuvre d'un groupe, d'une conjuration, qui a pour objectif technique de s'emparer du pouvoir d'État¹¹. En effet, selon Edward Luttwak : « Le coup d'État consiste en l'infiltration d'un rouage, petit mais essentiel, de la machine administrative de l'État, rouage qui est ensuite utilisé pour empêcher le gouvernement d'exercer le contrôle de l'ensemble »¹² ; « C'est exactement de cette manière que l'on peut, en utilisant avec adresse un bras de levier, déplacer un gros rocher, le déséquilibrer et le précipiter par son poids au pied de la colline »¹³.

⁵ Dans sa version espagnole originale au 19^{ème} siècle, c'est une opération montée selon des méthodes rituelles rigoureuses. Il y avait d'abord des « trabajos » (c'est-à-dire des travaux d'approche), qui consistaient à sonder les opinions des officiers de l'armée. Ensuite on passait aux « compromis », phase au cours de laquelle les engagements étaient pris et les récompenses promises. Après, venait l'ordre de passer à l'action et, enfin, l'appel des conjurés aux troupes, les invitant à suivre leurs officiers dans la rébellion contre le gouvernement. Edward LUTTWAK, *Coup d'État, mode d'emploi*, Op. Cit., p. 32.

⁶ Idem.

⁷ Un des meilleurs exemples de putsh est celui tenté par le général Kornilov, qui à la tête d'un groupe d'armées dans le nord de la Russie, essaya de s'emparer de Léninegrad, afin d'y rétablir un régime autoritaire qui poursuivrait la guerre contre l'Allemagne.

⁸ Ainsi le Viêtcong cherche à instaurer au sud-Viêt Nam une nouvelle structure sociale et, par la même occasion, un État nouveau. Les Kurdes en Irak, les Somalis au Kenya, les Karens en Birmanie et les Nagas en Inde désirent retirer leurs territoires de l'État dont ils font part. Edward LUTTWAK, *Coup d'État, mode d'emploi*, Op. Cit., p. 33-34.

⁹ Hamit BOZARSLAN, « François Furet, le passé d'une illusion et l'énigme révolutionnaire », in H. BOZARSLAN, G. BATAILLON et C. JAFFRELOT, *Passions révolutionnaires. Amérique Latine, Moyen-Orient, Inde*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2011, p. 25, cité par Hamit BOZARSLAN, Gaëlle DEMELEMESTRE, *Qu'est-ce qu'une révolution ?* Paris, Éditions du Cerf, 2016.

¹⁰ Olivier BLOCH (Sous la dir. de), *L'idée de révolution : quelle place lui faire au XXI^{ème} siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2009.

¹¹ Stéphane CAPORAL, « Coup d'État et cons tu on », in Christophe BOUTIN et Frédéric ROUVILLOIS (Sous la dir. de), *Le coup d'État : recours à la force ou dernier mot du politique ?* Op. Cit., p. 261-262.

¹² Le coup d'État : recours à la force ou dernier mot du politique ? Op. Cit., p. 261-262. 118 Edward LUTTWAK, *Coup d'État, mode d'emploi*, Op. Cit., p. 35.

¹³ Idem, p. 13.

Autrement dit le coup d'État est : « une action rapide et, parfois, violente, émanant d'individus faisant partie de l'appareil d'État et visant à modifier le gouvernement de ce dernier »¹⁴. Concrètement trois critères permettent de caractériser un coup d'État : 1) il est effectué par des personnes qui au moment de son accomplissement sont titulaires de fonctions dans l'appareil d'État ; 2) il s'agit d'une action brusque, subite ; la soudaineté et la violence allant de pair (la seconde est souvent la condition de la première) ; 3) les effets du coup d'État intéressent la forme constitutionnelle du régime, voire les seuls titulaires des fonctions définies au sein de celui-ci¹⁵.

Dès lors, la consolidation d'une stabilité durable dans le contexte actuel requiert une refondation politique inclusive, appuyée par des réformes institutionnelles ancrées dans les réalités locales, une médiation régionale impartiale et une redéfinition du contrat social fondée sur le dialogue. Le retour à l'ordre constitutionnel ne saurait être une simple restauration des équilibres antérieurs, mais l'occasion de revisiter les fondements de la légitimité, de la proximité et de la redevabilité de l'État envers les citoyens indépendantes et inclusives ;

- Promouvoir les droits humains par l'éducation et la formation de tous les segments de la société : il s'agit de sociabiliser les droits humains en Afrique ;
- Concernant le défi sécuritaire, il est urgent pour la survie des États de doter le continent africain d'une stratégie sécuritaire continentale, régionale et nationale, intégrée, holistique et solidaire de nature à trouver rapidement une alternative à la dépendance

¹⁴ 0 Pierre Xavier BOYER, « Coup d'État et révolution », in Christophe BOUTIN et Frédéric ROUVILLOIS (Sous la dir. de), *Le coup d'État : recours à la force ou dernier mot du politique ?* Op. Cit., p. 17-18.

¹⁵ Idem, p. 19.

sécuritaire du continent.

I. Problématique

Depuis 2020, la région du Sahel est marquée par une recrudescence des coups d'État et des changements anti-constitutionnels : Mali (2020 et 2021), Burkina Faso (2022), Niger (2023). Cette dynamique met en péril les acquis démocratiques fragiles dans une région déjà confrontée à une profonde insécurité liée au terrorisme, à des défis socio-économiques majeurs, et à une faible légitimité institutionnelle. Le durcissement sécuritaire, l'effritement de la confiance envers les élites politiques et l'échec perçu des processus démocratiques alimentent une spirale autoritaire. Dans ce contexte, comment penser un retour à l'ordre constitutionnel durable, tenant compte des contraintes sécuritaires et des aspirations populaires souvent contradictoires ?

II. Contexte : La génération dynamique des ruptures de l'ordre constitutionnel démocratique

La fréquence des coups d'État dans un pays produit des effets pernicioeux auto-entretenus de reproduction de l'instabilité, qu'on peut expliquer en convoquant le paradigme du néo-institutionnalisme historique avec la notion de path dependency (dépendance au sentier). Elle repose sur l'idée que les choix du passé contraignent les choix du présent et du futur, pour perpétuer les mêmes trajectoires institutionnelles et décisionnelles¹⁶. Au

¹⁶ Peter A. HALL, Rosemary C. R. TAYLOR, « La Science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue Française de Science Politique*, (4-5), 1997. Paul J. DI MAGGIO, POWELL Walter W., « Le néo-institutionnalisme dans l'analyse des organisations », *Politica*, 10, (40), 1997. Mamoudou GAZIBO, « Le néo-institutionnalisme dans l'analyse comparée des processus de démocratisation », *Politica et Sociétés*, 21, (3), 2002. Marc SMYRL, « Vers un retour du politique dans le néo-institutionnalisme », *Pôle Sud*, (23), 2005. Alec STONE, « Le " néo-institutionnalisme " : Défis conceptuels et méthodologiques », *Politica*, 10, (40), 1997.

demeurant, la multiplication des coups d'État en Afrique, notamment au Sahel, est liée essentiellement aux difficultés relatives à l'équité dans la compétition au pouvoir et à la probité dans la gestion du pouvoir.

A. Le coup d'État comme expression de difficultés relatives à l'équité dans la compétition au pouvoir

Les coups d'État en Afrique de l'Ouest traduisent moins une crise de la démocratie qu'un refus des élites de jouer le jeu démocratique. Le droit constitutionnel, censé pacifier la conquête du pouvoir, est souvent manipulé pour verrouiller l'alternance. Cela engendre une rupture entre la lettre des constitutions et l'esprit du constitutionnalisme, comme l'a souligné Jean du Bois de Gaudusson : « Constitution sans culture constitutionnelle n'est que ruine du constitutionnalisme »¹⁷. Dans ce contexte, les dirigeants deviennent des « démocrates de convenance », non de conviction. L'intervention militaire dans la vie politique, notamment dans les pays du Sahel, n'est pas tant une remise en cause de la démocratie qu'une réaction à l'indisponibilité des élites politiques à respecter les règles du jeu démocratique. Le verrouillage du système politique, par l'exclusion de l'alternance, favorise la résurgence des coups d'État.

La problématique des troisièmes mandats illustre cette dérive, à travers la manipulation du droit constitutionnel au service du pouvoir personnel. Plusieurs cas l'illustrent : Abdoulaye Wade au Sénégal, Blaise Compaoré au Burkina Faso, Mamadou Tandja au Niger, et Alpha Condé en Guinée.

Par ailleurs, l'occurrence des coups d'État peut être liée à la contestation et la défense d'une hégémonie ethnique comme au Liberia, au

Nigeria, au Rwanda et au Burundi¹⁸ ; elle peut être la résultante du renversement d'une faction militaire ou ethnique : Congo, Madagascar, Centrafrique¹⁹, la résolution d'une crise ou d'un blocage institutionnel : Niger, Comores²⁰ ; ou encore la mauvaise interprétation de la Constitution et la gestion contestée du contentieux électoral comme en Côte d'Ivoire²¹.

La conquête et la transmission du pouvoir en Afrique cristallisent des ambitions et passions insuffisamment canalisées par des règles, normes et institutions démocratiques, expliquant l'irruption récurrente des soldats dans l'arène politique. Ces derniers légitiment souvent leur intervention par la nécessité d'une meilleure gestion des affaires publiques.

B. Le coup d'État comme expression de difficultés relatives à la probité dans la gestion du pouvoir

Entre 1960 et 2022, l'Afrique a connu près de 80 coups d'État, souvent justifiés par les putschistes comme une réponse à la mauvaise gouvernance, à la concentration excessive du pouvoir et à l'impossibilité d'un changement par voie légale. Ces discours invoquent la volonté de restaurer la démocratie, redonner le pouvoir au peuple et corriger des dérives institutionnelles, souvent ethno-centrées. Les dégradations sécuritaires, comme au Mali ou au Burkina Faso, servent également de motifs à ces interventions militaires.

Ce phénomène s'inscrit aussi dans une continuité historique : dans les systèmes politiques précoloniaux, l'efficacité du pouvoir conditionnait sa légitimité. En cas de menace

¹⁷ Pierre JACQUEMOT, « Coup d'État en Afrique : des manifestations de l'asthénie de la démocratie importée », Fondation Jean Jaurès, 12 décembre 2023.

¹⁸ Éric Ngango YOUNBI, Balla CISSÉ, « Chronique de trente-deux ans de coups d'État en Afrique (1990-2022) », *Revue française de droit constitutionnel*, 1, (133), 2023, p. 37-39.

¹⁹ *Idem*, p. 39-41.

²⁰ *Idem*, p. 43-44.

²¹ *Idem*, p. 44-45.

(catastrophes, insécurité), le chef pouvait être destitué, voire sacrifié, ou devait renforcer sa puissance symbolique. Ce principe de "vitalité du pouvoir", hérité notamment de l'Égypte pharaonique, illustre une tradition de responsabilité radicale du chef envers la collectivité.

Cependant, ces coups d'État posent aujourd'hui un dilemme entre légalité et légitimité, dans la mesure où des présidents démocratiquement élus sont renversés : au Mali avec la destitution du président Ibrahim Boubacar Keïta, au Burkina Faso avec le président Blaise Compaoré, et au Niger avec le président Bazoum.

Le coup d'État peut aussi être légitimé par le droit de résistance à l'oppression, explicité par les grandes déclarations de droit. Cependant, il est difficile de mesurer le degré d'oppression à partir duquel le soulèvement deviendrait légitime²². En définitive, la fermeture du jeu politique par la confiscation du pouvoir grâce aux appareils répressifs de l'État, grâce à la corruption et à la cooptation, à la manipulation des institutions et au trucage des élections, peut être à l'origine des coups d'État.

III. ENJEUX POUR UN RETOUR A L'ORDRE CONSTITUTIONNEL

A. Stabilisation sécuritaire préalable mais insuffisante

Le retour à l'ordre constitutionnel dans les pays sahéliens frappés par des coups d'État (Mali, Burkina Faso, Niger) est souvent présenté comme conditionné par un préalable sécuritaire. Les juntes militaires justifient leur prise de pouvoir par la nécessité de « sauver la nation » face à une insécurité croissante. Toutefois, cette approche

strictement militaro-sécuritaire montre rapidement ses limites.

Dans une perspective de sécurité humaine, développée par Mary Kaldor²³ et Amartya Sen²⁴, la sécurité ne peut être réduite à l'absence de conflit armé : elle implique la satisfaction des besoins fondamentaux, la dignité humaine et la justice sociale. Or, au Sahel, les populations demandent non seulement une protection contre les groupes armés, mais aussi l'accès à la justice, aux services publics, et à une gouvernance équitable. L'approche sécuritaire sahélienne repose sur une militarisation excessive, sans résultats probants pour les populations civiles. Plus les États échouent à répondre à l'insécurité, plus les militaires se sentent légitimes pour intervenir politiquement.

B. Inclusion politique et réforme institutionnelle

Les régimes politiques sahéliens se sont longtemps appuyés sur des élites urbaines, souvent coupées des réalités sociales locales. Jean-François Bayart⁴ parle d'une « politique du ventre », où les ressources de l'État sont accaparées par des clientèles partisans. Cette dynamique contribue à une rupture de confiance durable entre les gouvernants et les gouvernés.

Les institutions politiques importées (présidentialisme, multipartisme formel) n'ont jamais véritablement trouvé leur ancrage dans les sociétés sahéliennes²⁵. Il est donc urgent de refonder les institutions sur des bases plus représentatives, inclusives et locales. L'apparente « faiblesse » des États africains masque en réalité une gouvernance informelle, fondée sur la négociation permanente et le consensus local.

²³ Kaldor, M. (2007). *Human Security: Reflections on Globalization and Intervention*. Cambridge.

²⁴ Sen, A. (1999). *Development as Freedom*. New York: Knopf.

²⁵ Badie, B. (1992). *L'État importé : L'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris

²² Christophe de la MARDIÈRE, « La légitimation du coup d'État », in Christophe BOUTIN et Frédéric ROUVILLOIS (Sous la dir. de), *Le coup d'État : recours à la force ou dernier mot du politique ?* Op. Cit., p. 298.

Cela renforce la nécessité d'institutions capables d'intégrer ces pratiques sociales dans le processus démocratique.

C. Médiation régionale crédible

La CEDEAO et l'Union africaine ont longtemps été les principales instances de médiation en cas de coup d'État en Afrique de l'Ouest. Mais leur légitimité s'érode. Adam Przeworski²⁶ critique les démocraties formelles et rappelle que l'efficacité des transitions repose sur une légitimation populaire réelle, pas uniquement institutionnelle²⁶.

Les médiations régionales sont souvent perçues comme des processus imposés de l'extérieur, sans prise en compte des dynamiques locales. C'est dans ce contexte que certains savants appellent à revaloriser les institutions traditionnelles africaines (chefferies, conseils coutumiers, autorités religieuses) dans la résolution des conflits et la transition politique²⁷. Ainsi, il faut une cohabitation entre modernité politique et institutions coutumières : l'enjeu est de démocratiser les structures traditionnelles sans les marginaliser.

D. Restauration de la souveraineté et du contrat social

La souveraineté des États sahéliens est souvent réduite à une dimension territoriale ou militaire. Pourtant, un État véritablement légitime doit « voir » et comprendre ses populations. Lorsque l'administration est absente, corrompue ou oppressante, les citoyens se détournent de l'État et cherchent d'autres formes de légitimité.

La notion de « démocratie d'interaction » où la

proximité, la réflexivité et l'impartialité deviennent essentielles pour restaurer la confiance citoyenne²⁸. Ce paradigme peut inspirer une reconstruction du contrat social sahélien : l'État ne doit plus dominer, mais dialoguer, redistribuer et protéger. L'efficacité d'une politique publique dépend avant tout de sa perception locale : légitimité, cohérence et participation. Le retour à l'ordre constitutionnel ne doit donc pas être un retour aux formes anciennes de domination, mais une réinvention du lien entre pouvoir et société.

IV. RECOMMANDATIONS

À destination des acteurs nationaux (gouvernements de transition, société civile)

- Mettre en place des dialogues nationaux inclusifs pour refonder les institutions et repenser la gouvernance.

Organiser des concertations ouvertes, représentatives de toutes les composantes sociales, pour repenser les fondements institutionnels, garantir l'appropriation nationale des réformes et restaurer la confiance entre citoyens et gouvernants.

- Garantir un calendrier de transition crédible, tout en veillant à sa flexibilité selon les réalités sécuritaires.

Établir un calendrier clair et réaliste, avec des échéances précises, tout en prévoyant des ajustements possibles en cas de détérioration sécuritaire, afin de préserver la légitimité du processus.

- Renforcer la transparence et la redevabilité à travers des mécanismes citoyens de suivi des transitions.

²⁶ Przeworski, A. (1991). *Democracy and the Market: Political and Economic Reforms in Eastern Europe and Latin America*. Cambridge University Press.

²⁷ Mamdani, M. (1996). *Citizen and Subject: Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*. Princeton : Princeton University Press.

²⁸ Rosanvallon, P. (2006). *La légitimité démocratique : Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris.

Mettre en place des observatoires indépendants et accessibles, permettant aux citoyens de suivre les engagements de transition, renforcer la redevabilité publique et prévenir les dérives autoritaires.

À destination des organisations régionales (CEDEAO, UA)

- Redéfinir les mécanismes de sanction pour éviter des effets contreproductifs sur les populations civiles.

Adapter les sanctions pour cibler les élites responsables des blocages, en évitant d'aggraver les conditions de vie des populations, afin de maintenir l'adhésion populaire aux principes régionaux.

- Appuyer techniquement les processus de réforme institutionnelle dans les pays en transition.

Fournir une expertise juridique, constitutionnelle et administrative aux autorités de transition, pour construire des institutions légitimes, résilientes et en phase avec les standards régionaux et africains.

- Soutenir des formats hybrides de dialogue politique, mêlant institutions officielles et acteurs non étatiques.

Encourager des plateformes de dialogue flexibles, où représentants étatiques et forces sociales (chefferies, religieux, jeunes, femmes) co-

construisent les solutions politiques aux crises en cours.

À destination des partenaires internationaux

- Adopter une posture de soutien conditionné à des engagements clairs en matière de gouvernance démocratique.

Lier l'aide financière et diplomatique au respect d'engagements mesurables en faveur de la démocratie, des droits humains et de la participation citoyenne, pour encourager des transitions crédibles.

- Soutenir le développement local et l'emploi des jeunes pour adresser les causes profondes de l'instabilité.

Investir dans l'économie locale, l'éducation et les compétences des jeunes afin de leur offrir des perspectives durables et limiter l'attrait des groupes armés ou des migrations forcées.

- Favoriser des partenariats de sécurité respectueux des dynamiques locales plutôt qu'imposés de l'extérieur.

Concevoir la coopération sécuritaire en concertation avec les acteurs locaux, en tenant compte des réalités sociales, culturelles et communautaires pour garantir efficacité, légitimité et durabilité.

Les Policy Briefs du Gorée Institute ou Island Positions sont des publications bimestrielles qui offrent des analyses sur des questions spécifiques et fournissent des recommandations concrètes dans le but d'éclairer et d'influencer les décisions en matière de politiques publiques. Elle visent à orienter les débats et la prise de décisions en offrant une plateforme aux praticiens, aux universitaires, aux organisations de la société civile et aux décideurs pour présenter leurs analyses et leurs recommandations concernant les questions de démocratie, paix et sécurité en Afrique. La page de garde résume quelques recommandations y inclus le résumé exécutif.

*Ile de Gorée, Résidence Bibi
BP: 05 Gorée, Sénégal*

+221 33 849 48 49
info@goreeinstitut.org
www.goreeinstitut.org

www.facebook.com/goreeinstitute
www.twitter.com/goreeinstitute
www.instagram.com/goreeinstitute

